

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024, le conseil a adopté par résolution le **Règlement numéro 33-2024 modifiant le Règlement 12-1999 constituant un fonds de roulement afin d'augmenter le montant du fonds.**

Ledit Règlement 33-2024 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 10 décembre 2024.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal qui est situé temporairement au 86, Place du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 10 décembre 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 10 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 décembre 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière